

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 16 décembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 10 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Stéphane FALGOUX, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, Michèle TARDIEU, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, M. Guillaume FLANDIN a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à Mme Lydie ROBERT, Mme Hélène LAGRANGE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné pouvoir à M. François PIGNOL, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, M. Laurent SAUNON a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO.

Absents excusés : Mme Laëtitia BOBEL, M. Matthieu GAVAIX, M. René LEMERLE, Mmes Juline RODRIGUES.

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2025-63 : Syndicat Mixte des Transport en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC-AC) : adhésion de MOND'ARVERNE COMMUNAUTE

Vu la délibération n° 3 du SMTC en date du 25 septembre 2025 approuvant l'adhésion de MOND'ARVERNE COMMUNAUTE au SMTC-AC,

M. le Maire sollicite le conseil municipal pour approuver l'adhésion de MOND'ARVERNE COMMUNAUTE au SMTC-AC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'adhésion de MOND'ARVERNE COMMUNAUTE au SMTC-AC à compter du 1^{er} janvier 2028,

- **AUTORISE** M. le Président du SMTC-AC à poursuivre la procédure concernant l'intégration de MOND'ARVERNE COMMUNAUTE dans le ressort territorial du SMTC-AC et signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 16 décembre 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 17 décembre 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN

Le secrétaire de séance,

Yves FERRIER

